

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Budget Supplémentaire de l'exercice 2006 - Décision modificative n°2 - Approbation**

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget supplémentaire pour l'exercice en cours.

Ce budget a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, le budget supplémentaire, acte d'ajustement, constate l'ouverture de crédits complémentaires, non prévus au budget primitif.

Cette année, le budget supplémentaire général, qui englobe les crédits inscrits au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes du camping, de "La Vapeur", du stationnement, et de l'auditorium, s'élève à **38 686 453,32 €**, qui se répartissent ainsi :

* opérations réelles : 34 479 527,41 € (y compris les résultats reportés de l'exercice 2005),

*opérations d'ordre : 4 206 925,91 €.

Concernant les opérations d'ordre, je vous rappelle que celles-ci ne provoquent ni encaissement ni décaissement de trésorerie, mais qu'elles ont pour but de transférer des valeurs d'une section à une autre ou bien à l'intérieur de la section d'investissement (il s'agit dans ce cas d'opérations patrimoniales).

Les inscriptions budgétaires réelles, pour les deux sections (fonctionnement et investissement) **hors résultats reportés de l'exercice 2005**, sont les suivantes :

* 9 408 037,01 € de dépenses et 2 076 560,00 € de recettes pour les propositions nouvelles,

* 13 447 041,64 € de dépenses et 10 550 041,72 € de recettes pour les restes à réaliser de l'exercice 2005.

Les crédits nouveaux les plus importants s'élèvent à :

* 2 213 852 € pour les subventions de fonctionnement attribuées aux associations et à la Caisse d'Allocations Familiales : ces crédits permettront d'honorer des dossiers en cours d'examen par vos commissions ou de répondre, dans les séances à venir, à des demandes nouvelles ;

* 245 000 € et 258 163 € destinés à compléter les participations financières accordées d'une part, au Centre Communal d'Action Sociale et, d'autre part, à la Régie du Grand Théâtre ;

* 726 118 € pour diverses prestations de services ;

* 500 000 € inscrits en prévision de l'augmentation des taux d'intérêts ;

* hors réductions de crédits demandées par les services, 1 043 373 € consacrés à des acquisitions immobilières (dont 300 000 € dans le cadre de l'aide au secteur locatif) et 3 135 979 € à des travaux nouveaux ou en cours de réalisation (déconstruction du collège Epirey – construction du nouveau restaurant d'entreprise – aménagement des places Granville et Grangier à titre d'exemple) ;

* enfin, 930 000 € à la section d'investissement pour permettre l'attribution de subventions d'équipement, principalement au titre du logement social.

Le contenu des sections de fonctionnement et d'investissement du budget soumis à votre approbation se présente ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de fonctionnement corrigé de l'exercice 2005, affecté au budget supplémentaire 2006, est de 21 498 624,83 €.

Il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, soit 13 787 962,19 €.

Le solde, soit 7 710 662,64 € peut être utilisé pour des dépenses nouvelles et pour couvrir les restes à réaliser de fonctionnement.

Les propositions sont les suivantes :

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

Le montant total de la section de fonctionnement s'élève, en dépenses et en recettes à 7 792 202,64 €.

I - DEPENSES

Les dépenses réelles s'inscrivent pour une somme de..... 5 441 883,01 €
à laquelle il convient d'ajouter 379 185,63 € de crédits reportés.

Le montant des dépenses d'ordre est de 1 971 134,00 €.

Les propositions nouvelles se décomposent ainsi :

Chapitre 011- Charges à caractère général..... 2 008 679,01 €

dont :

- art. 6042** - Achats de prestations de services..... 726 118,01 €
parmi lesquels figurent une provision de 100 000 € pour l'organisation du festival des assistants réalisateurs producteurs, 89 000 € pour la réalisation d'un ouvrage consacré à la Ville de Dijon et 80 000 € pour financer les prestations périscolaires assurées par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte d'Or (ADPEP 21).
- art. 60612** - Eclairage et gaz..... 107 000,00 €
*Cette somme correspond à un complément qui sera ajusté en fin d'année en fonction de la réalité des coûts constatés.
Il est rappelé que le gaz a augmenté de 16 % en moyenne en novembre 2005 ; l'augmentation prévue pour 2006 est de 6 %.*
- art. 60623** - Alimentation..... 216 920,00 €
dont 188 000 € pour l'Unité Centrale de Production Alimentaire.
- art. 60628** - Petites fournitures..... 126 245,00 €
- art. 61558** - Entretien et réparations sur biens mobiliers..... 52 105,00 €
- art. 6156** - Maintenance..... 271 909,00 €
dont 174 000 € pour le paiement de l'avance relative au futur contrat d'entretien des installations thermiques.
- art. 6184** - Versement à des organismes de formation..... 92 500,00 €
pour les formations informatiques à la messagerie et au nouveau logiciel « ressources humaines ».

art. 6228	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers.....	96 500,00 €
	<i>dont 50 000 € pour l'indemnisation des participants au dialogue compétitif relatif à la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation des installations thermiques et aérauliques.</i>	
art. 6236	- Catalogues et imprimés.....	49 531,00 €
Chapitre 012- Charges de personnel.....		117 360,00 €

Le crédit attribué au budget primitif pour couvrir les honoraires médicaux dans le cadre des accidents du travail ainsi que la participation de la Ville au transport des agents par le réseau DIVIA doivent être inscrits au chapitre 012, ce qui nécessite un virement de crédit à partir du chapitre 011.

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante..... 2 532 149,00 €

art. 6521	- Subventions d'équilibre aux budgets annexes.....	- 26 703,00 €
------------------	----------------------------------------------------	---------------

dont :

- budget annexe du Stationnement : 97 000 €

- budget annexe de l'Auditorium : - 123 703 €

La baisse de la subvention au budget de l'Auditorium s'accompagne d'une augmentation de la subvention à la Régie du Grand Théâtre de 258 163 €.

art. 657362	- Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale.....	345 000,00 €
	<i>Il s'avère nécessaire de majorer de 360 000 € la subvention d'équilibre de 6 137 320 € votée au budget primitif 2006, en raison d'une baisse du résultat excédentaire que le Crédit Municipal affecte au CCAS, et de charges nouvelles incompressibles (remise en état des locaux rue du Chapeau Rouge et augmentations tarifaires diverses).</i>	

De plus, la prévision de reversement du tiers du produit des concessions de cimetière a été ramenée de 120 000 € à 105 000 € (- 15 000 €) pour être en adéquation avec l'estimation des recettes perçues à ce titre par la Ville.

art. 65738 - Subvention de fonctionnement - Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or..... 92 934,00 €

Au total, la participation de la Ville au fonctionnement des centres sociaux cogérés s'élève, pour 2006, à 1 474 418 €.

art. 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé..... 2 120 918,00 €

€

Cette somme s'ajoute aux crédits déjà ouverts au budget primitif 2006 sur cette nature comptable (soit 10 648 945 €).

Les ajustements les plus importants concernent les domaines d'intervention suivants :

- affaires culturelles 970 510 €,
- sports 752 730 €,
- affaires sociales 341 000 €,
- jeunesse 302 500 €,
- urbanisme - 390 000 €.

Ce dernier crédit, qui concerne les subventions pour surcharge foncière attribuées aux bailleurs sociaux, fait en réalité l'objet d'un virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement, au chapitre des subventions d'équipement versées.

Chapitre 66- Charges financières..... 500 000,00 €

Cette somme est inscrite compte tenu de la tendance constante de l'augmentation des taux d'intérêt.

Chapitre 67- Charges exceptionnelles..... 283 695,00 €

art. 67442 - Subvention aux régies dotées de la personnalité morale..... 258 163,00 €

Il s'agit d'un complément d'attribution à la Régie du Grand Théâtre.

II - RECETTES

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à..... 7 698 902,64 €

Ce montant comprend les propositions nouvelles, comptabilisées à hauteur de – 11 760 € et l'excédent antérieur reporté, utilisé pour couvrir les dépenses nouvelles et les restes à réaliser de fonctionnement, comptabilisé au chapitre 002 pour 7 710 662,64 €.

Le montant des recettes d'ordre est de 93 300,00 €.

Les inscriptions notables sont les suivantes :

Chapitre 70 - Produits des services..... 50 040,00 €

Quelques recettes complémentaires sont prévues :

* redevances des familles ayant accès au centre de loisirs des Bourroches
(CER SNCF) 21 000,00 €

* remboursement de frais par le CCAS et par la Régie de la Vapeur..... 34 450,00 €

En revanche, une régularisation budgétaire à la baisse au titre du remboursement de taxes foncières dues à la Ville s'avère nécessaire (- 29 500 €).

Chapitre 73 – Impôts et taxes.....- 100 000,00 €

Cette diminution correspond à une baisse prévisible des recettes de stationnement de surface en raison de l'intégration du parking du Conservatoire dans le budget annexe du Stationnement.

Chapitre 74 - Dotations et participations..... - 6 300,00 €

Certaines participations en provenance de l'Etat, de la Région et de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, ont été annulées ou diminuées à hauteur de 35 300 €.

En revanche, la dotation générale de décentralisation versée par l'Etat en faveur des services communaux d'hygiène et de santé est supérieure de 29 000 € à la prévision d'origine.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels..... 44 500,00 €

Il s'agit de produits issus de legs et d'une indemnité suite à sinistre.

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

Cette section s'élève, en dépenses et en recettes, à 29 864 332,91 €.

I - DEPENSES

Les dépenses réelles s'inscrivent pour une somme de 3 829 031,00 € à laquelle il convient d'ajouter 12 598 134,63 € de restes à réaliser.

Le déficit antérieur reporté est par ailleurs comptabilisé à hauteur de 11 271 869,28 €.

Les dépenses d'ordre totalisent 2 165 298,00 €.

Les principales propositions nouvelles de dépenses d'équipement se décomposent ainsi :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles..... 279 929,00 €

dont :

art. 2031 - Frais d'études 421 429,00 €

En réalité, le total des frais d'études demandés s'élève à 522 736 €, mais certains crédits existants ont pu être réduits à hauteur de 101 307 €.

On citera, en dépenses nouvelles, les études préalables à la rénovation du musée des Beaux-Arts (200 000 €), à la requalification du parc municipal des sports (150 000 €) et à l'aménagement des places urbaines (32 000 €).

Par ailleurs, le crédit d'études relatif à la construction d'un bâtiment pour les réserves du musée des Beaux-Arts est réduit de 70 000 €.

art. 205 - Concessions, droits similaires, brevets.....- 141 500,00 €

Les crédits prévus au budget primitif pour le nouveau progiciel de gestion du personnel (400 000 €) ne seront utilisés sur cette nature comptable qu'à hauteur de 258 500 €, le solde faisant l'objet de virements aux chapitres 21 (acquisition de matériel informatique) et 011 (frais de formation).

Chapitre 21- Immobilisations corporelles..... 1 022 023,00

€

Ce total correspond essentiellement aux acquisitions suivantes :

art. 2111 - Acquisitions de terrains nus.....	50 000,00 €
art. 2138 - Acquisitions de constructions.....	300 000,00 €
<i>Ces achats seront réalisés dans le cadre de l'aide au secteur locatif.</i>	
art. 2183 - Acquisitions de matériel de bureau et de matériel informatique.....	120 100,00 €
<i>dont 99 000 € nécessaires à la mise en oeuvre de la nouvelle application informatique de gestion du personnel.</i>	
art. 2184 - Acquisitions de mobilier.....	122 900,00 €
<i>dont 80 000 € destinés à l'aménagement de l'Office de Tourisme et 22 000 € pour la mairie annexe de la Toison d'Or.</i>	
art. 2188 - Autres immobilisations corporelles.....	401 023,00 €
<i>dont 287 832 € nécessaires à l'acquisition de matériel pour l'Unité Centrale de Production Alimentaire (il ne s'agit pas d'un crédit nouveau, mais d'un virement provenant du chapitre 23).</i>	
Chapitre 23 - Travaux en cours.....	1 597 079,00
€	

Les réductions de crédits proposées s'élèvent à 1 538 900 €.

Elles concernent divers travaux prévus au budget primitif 2006 (piste d'athlétisme : - 336 000 € / sécurité et conformité de la cuisine du foyer des Bégonias : - 300 000 € / construction de l'accueil de la petite enfance Roosevelt : - 130 000 € / extension sur cour de la MJC des Bourroches : - 126 000 €). Il est également rappelé qu'un crédit de 287 832 € a été viré au chapitre 21, en vue de l'acquisition de matériel destiné à l'Unité Centrale de Production Alimentaire.

Par ailleurs, des crédits nouveaux sont demandés sur ce chapitre à hauteur de 3 135 979 €.

art. 2313 - Constructions.....	1 881 279,00 €
art. 2315 - Installations, matériel et outillages techniques.....	620 500,00 €

art. 2318 - Autres immobilisations corporelles..... 634 200,00 €

Les inscriptions nouvelles concernent principalement :

- les travaux de déconstruction, notamment ceux du collège Epirey..... 450 000,00 €
- la mise en conformité de la cuisine de la crèche de la Fontaine d'Ouche..... 400 000,00 €
- la construction du nouveau restaurant d'entreprise..... 330 000,00 €
- l'aménagement de la place Granville..... 160 000,00 €
- l'aménagement de la place Grangier..... 152 000,00 €
- divers travaux adaptatifs à l'Unité Centrale de Production Alimentaire..... 139 000,00 €
- l'aménagement des secteurs cyclables..... 125 000,00 €
- la rénovation de la MJC Maladière..... 113 000,00 €
- la modernisation des voies..... 100 000,00 €
- les travaux de détection incendie au Palais des Ducs..... 100 000,00 €
- l'aménagement des sanitaires du camping..... 100 000,00 €
- la rénovation de la crèche Montchapet..... 65 000,00 €
- la réfection de la toiture et de la terrasse du Centre de Rencontres Internationales et de Séjour..... 62 000,00 €
- l'informatisation des pôles de gardiennage des installations sportives..... 61 400,00 €

- l'individualisation des compteurs d'eau et d'électricité au port du canal..... 50 000,00 €
- la pose de fourreaux de fibre optique..... 50 000,00 €
- la réfection de la toiture du stade Paul Doumer..... 45 000,00 €
- divers travaux à la piscine de la Fontaine d'Ouche..... 44 000,00 €
- l'aménagement de la plaine de jeu du stade des Poussots... 41 500,00 €
- l'aménagement des locaux de la nouvelle mairie annexe de la Toison d'Or..... 40 000,00 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées..... 930 000,00 €

Les aides les plus importantes concernent :

- le subventionnement de la surcharge foncière (740 000 € dont 390 000 € en provenance de la section de fonctionnement),
- la construction de la « Maison du Sud » (75 000 €),
- l'acquisition de nouveaux locaux pour le Secours Populaire Français (35 000 €).

II - RECETTES S

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 951 197,00 € et les restes à réaliser à 10 082 041,72 €.

Le compte 1068 enregistre les excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme de 13 787 962,19 €.

Les recettes d'ordre sont comptabilisées à hauteur de 4 043 132,00 €.

Les principales recettes du budget supplémentaire sont inscrites aux chapitres suivants :

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations..... 1 623 985,00 €

De nouvelles opérations ont été inscrites au budget supplémentaire (1 799 100 €) dont :

- habitat locatif – cessions diverses (1 267 150 €),
- ventes d'actions de la société des Autoroutes Paris – Rhin – Rhône (457 500 €),
- cession d'une maison rue Pierre Boisson (53 750 €).

En revanche, d'autres cessions prévues au budget primitif sont reportées à une date ultérieure (- 175 115 €).

Chapitre 138 – Subventions d'investissement non affectées..... 327 212,00€

Cette somme correspond au remboursement, par l'Etat, de travaux effectués à la cité Dampierre.

C - OPERATIONS d'ORDRE

Il est rappelé que ces opérations n'entraînent pas de mouvements de trésorerie ; elles ont pour but d'assurer des transferts de valeur d'un chapitre comptable à un autre.

On peut mentionner, à ce titre, l'intégration des frais d'études et d'insertion au chapitre des travaux en cours (1,474 M€), l'intégration à l'actif d'immobilisations léguées à la Ville ou acquises à l'euro symbolique (0,598 M€), une reprise sur provisions consécutive au règlement d'un contentieux lié à la construction de l'Auditorium (0,093 M€) et le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (1,891 M€).

En ce qui concerne les budgets annexes, les propositions sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

A la clôture de l'exercice 2005, un déficit de fonctionnement de 306 € et un excédent d'investissement de même montant ont été constatés.

Seul un virement de crédit de 300 € a été réalisé du chapitre 23 au chapitre 21 pour couvrir l'acquisition de matériel destiné au port de plaisance.

BUDGET ANNEXE DE LA VAPEUR

Les écritures d'affectation du résultat 2005 qui avaient été prévues sur ce budget annexe ont été réintégrées au budget principal.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Le montant de la section de fonctionnement est de 97 000,00 €, celui de la section d'investissement, qui comprend 446 781,84 € de reports de dépenses et 446 000,00 € de reports de recettes, totalise 510 062,10 €.

L'excédent budgétaire de l'exercice 2005, affecté intégralement à la couverture du déficit d'investissement 2005 et au solde des restes à réaliser, s'élève à 6 262,10 €.

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES..... 41 000,00 €

Il s'agit de charges à caractère général, dont :

- loyer du parking Trémouille.....	31 150,00 €
- impôts fonciers.....	10 000,00 €
- reconstruction de la façade du bâtiment Davoine.....	8 000,00 €
- services bancaires.....	- 5 000,00 €
- annonces et panneaux.....	- 3 000,00 €

RECETTES REELLES..... 97 000,00 €

La participation du budget principal équilibre les dépenses totales de ce budget annexe.

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES..... 56 000,00 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles..... - 25 000,00 €

Il s'agit d'une diminution du crédit d'études relatif à la création du parking Berlier.

Chapitre 23 – Travaux en cours..... 81 000,00 €

- Parking Condorcet – reprise de l'étanchéité et agrandissement d'un local.... 58 000,00 €
- Parking Sainte-Anne – rénovation de l'armoire électrique..... 25 000,00 €
- Parking Trémouille – travaux divers..... - 2 000,00 €

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à – 52 877,00 €. La section d'investissement, qui comprend 22 939,54 € de reports de dépenses et 22 000,00 € de reports de recettes, totalise 521 073,61 €.

L'excédent budgétaire de l'exercice 2005, affecté à la couverture du déficit d'investissement et au solde des restes à réaliser, s'élève à 393 073,61 €.

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES..... - 65 877,00 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général..... - 38 159,00 €

dont :

- frais d'actes et de contentieux..... 18 400,00 €
- réceptions..... 10 456,00 €
- gaz..... 8 600,00 €
- achat de prestations de services..... - 42 335,00 €
- maintenance..... - 10 998,00 €
- locations de matériel et d'instruments de musique..... - 8 654,00 €
- achat licence IV (virement du crédit en section d'investissement)..... - 13 000,00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante..... - 9 718,00 €

dont :

– droits d'auteur..... - 9 521,00 €

Chapitre 66 – Charges financières..... - 18 000,00 €

RECETTES REELLES..... - 52 877,00 €

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine..... 67 223,00 €

Chapitre 74 – Dotations et participations..... - 120 100,00

€

La baisse des dépenses de fonctionnement combinée à la hausse des recettes permet de réduire la participation du budget principal (montant HT).

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES..... 106 000,00 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles..... 13 000,00 €

Il s'agit de l'acquisition d'une licence IV pour laquelle les crédits avaient été initialement prévus en section de fonctionnement.

Chapitre 23 – Travaux en cours..... 93 000,00 €

Le règlement d'un contentieux lié à la construction du bâtiment nécessite cette ouverture de crédit.

RECETTES REELLES..... 93 000,00 €

Le recours à l'emprunt permet de financer cette dernière dépense.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire général de l'exercice 2006 arrêté en dépenses et en recettes, dans les conditions suivantes :

En mouvements réels

. Budget principal	33 520 103,55 €
. Budget du Camping	306,09 €
. Budget de "La Vapeur"	- 45 340,94 €
. Budget du Stationnement	549 262,10 €
. Budget de l'Auditorium	455 196,61 €
TOTAL	34 479 527,41 €

En mouvements budgétaires

. Budget principal	37 656 535,55 €
. Budget du Camping	0,00 €
. Budget de "La Vapeur"	- 45 340,94 €
. Budget du Stationnement	607 062,10 €
. Budget de l'Auditorium	468 196,61 €
TOTAL	38 686 453,32 €

2 – me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Rapport adopté à la majorité :

- 42 voix pour
- 10 voix contre
- 1 abstention.

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT